

4 bonnes raisons de souscrire Mutex Accidents de la Vie

1→ Vous bénéficiez d'une indemnisation complète

Avec Mutex Accidents de la Vie, vous vous protégez des conséquences matérielles et financières des accidents de la vie courante qui peuvent vous arriver. L'indemnisation intervient dès que l'accident entraîne une incapacité permanente de 10 % ou en cas de décès.

2→ Vous êtes garanti immédiatement

Vous pouvez souscrire ces garanties jusqu'à 60 ans sans délai d'attente ni questionnaire médical.

3→ Vous pouvez compter sur une aide concrète

Dès l'accident, même si celui-ci n'entraîne pas de séquelles physiques permanentes, vous bénéficiez d'un ensemble de service d'assistance pour faire face aux conséquences de l'accident : prise en charge de vos enfants durant l'hospitalisation, présence d'une aide à domicile, venue d'un proche pour veiller sur votre famille, soutien pédagogique...

4→ Vous êtes sûr de pouvoir réorganiser votre vie

Si vous êtes déclaré invalide, une indemnité vous sera versée pour aménager votre logement et/ou votre voiture.

PROTECTION



ASSISTANCE



AVENIR



Mutex Accidents de la Vie

Assurez votre protection et celle de votre famille
contre les conséquences des accidents de la vie

Avec Mutex Accidents de la Vie, vous n'éviterez pas l'imprévisible mais vous vous donnez les moyens de faire face aux difficultés financières et physiques entraînées par un accident de la vie.

Votre mutuelle toujours au cœur de votre vie !

Votre mutuelle vous apporte des valeurs, un savoir-faire et des services reconnus par tous. Elle a choisi Mutex pour vous proposer des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance. Ainsi, ensemble, nous agissons chaque jour afin d'améliorer sans cesse votre protection.

Mutex, c'est :

● la proximité

Un réseau de mutuelles présent sur la France entière.
Plus de 1 000 agences à votre disposition.

● la confiance

Plus d'un million de personnes protégées.
Couverture et protection sociale de près de 200 000 entreprises.

● la sécurité

Près de 6 milliards d'actifs gérés.
L'ensemble de la gestion des garanties proposées est certifiée ISO 9001 V2008.

● le développement durable

Une gestion durable des moyens et des hommes pour le respect de l'environnement.
Des documents imprimés sur du papier composé de fibres recyclées et ou issues de forêts gérées durablement.

Données à la date du 15/10/2011 – Document à caractère promotionnel



www.mutex.fr

Assureur des garanties :

MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 31 978 110 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex

IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé
118 avenue de Paris - 79000 Niort, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

PRÉVOYANCE

Accidents de la vie



Mutex Accidents de la Vie

Pour qu'une minute d'inattention
ne fasse pas basculer votre vie

PAC DPA P 12029 - EMERAUDE Direct - 11/2011



Protégez-vous des conséquences d'un accident de la vie courante

Chaque année, les accidents de la vie courante sont à l'origine de 11 millions d'accidents et entraînent près de 20 000 décès, soit 2,5 fois plus que les accidents de la route.

Tout le monde peut être victime d'un accident de la vie. Il n'est pas nécessaire de prendre des risques, de pratiquer des sports dangereux...

Votre mutuelle, consciente des difficultés entraînées par de tels accidents vous propose de découvrir le contrat **Mutex Accidents de la Vie** qui associe une protection financière efficace et des garanties d'assistance essentielles.

Vous êtes assuré en toutes circonstances

Les accidents de la vie courante sont ceux qui surviennent au domicile ou dans ses environs immédiats, en pratiquant un sport, au cours de loisirs, à l'école ou à tout autre moment de la vie privée, à l'exception des accidents de la circulation et du travail.

Vous bénéficiez d'une indemnité élevée

Mutex Accidents de la Vie vous dédommage de toutes les conséquences de l'accident, même en l'absence de responsabilité ou de faute d'un tiers.

Dès que le taux d'incapacité permanente est au moins de 10%, tous les accidents de la vie sont couverts... jusqu'à 1 million d'euros.

La formule "famille" prévoit le versement d'un capital et d'une indemnité de préjudice patrimonial sont versés au conjoint en cas de décès de l'adhérent.

Vous choisissez la formule adaptée à votre situation

3 niveaux de garanties et 2 formules vous sont proposées : "individuelle" pour un célibataire et "famille" pour couvrir tous les membres de votre famille.

	Personne seule	Famille
Option 1	6,85 € / mois	16,34 € / mois
Option 2	9,25 € / mois	18,74 € / mois
Option 3	11,54 € / mois	21,05 € / mois

Le saviez-vous ?

- 51% des accidents de la vie se produisent à domicile
- Les moins de 15 ans sont les plus touchés (46% des victimes)
- Les chutes représentent près de 60% des accidents de la vie toute population confondue
- Pour les seniors, les chutes à l'intérieur de la maison sont la première cause d'accident (82%)

(Source : Enquête permanente sur les accidents de la vie courante, Institut de veille sanitaire)

Des services d'assistance qui font la différence

Notre partenaire Inter Mutuelles Assistance vous aide à gérer l'urgence dans ces moments difficiles en vous proposant de faciliter l'organisation de votre vie quotidienne.

→ En cas d'accident corporel survenu au cours d'un déplacement

Le rapatriement sanitaire, l'attente sur place d'un accompagnant, le voyage aller-retour d'un proche, les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger sont pris en charge.

→ Vous ou votre enfant, êtes hospitalisé ou immobilisé à domicile*

Nous prenons en charge le transport d'un proche chez vous pour garder vos enfants ou une assistance maternelle s'occupe de vos enfants et les conduit à l'école. Si votre enfant est immobilisé, nous assurons un soutien scolaire pour qu'il poursuive son programme sans prendre de retard. Une aide ménagère est mise à votre disposition pour l'entretien de votre maison...

Bien d'autres services vous sont proposés, sans aucun supplément : aide ou soutien à l'emploi, soutien téléphonique permanent, conseils médicaux, aides dans vos démarches administratives et sociales...

* Ces garanties prennent effet en cas d'hospitalisation de plus de 3 jours ou d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours.



“ Notre fils s'est gravement brûlé en voulant attraper une casserole sur la cuisinière. Il a eu des blessures sur le visage et les avant-bras. L'incapacité permanente partielle a été de 20%. ”

Les frais de transport de mes parents ont été pris en charge pour qu'ils viennent s'occuper de notre fils et après sa convalescence, le capital que nous avons perçu nous permettra de le faire opérer pour diminuer ses cicatrices.